L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 24 JUIN 1890.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

— DE —

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

— — —

Session régulière de 1890.

— — —

No 1.] RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Section 1re.—Il est résolu par le Sénat, avec le concours de la Chambre des Représentants, que l'Assemblée Générale de la Louisiane, réunie en session, affirme sans hésitation son entière confiance dans le système des levées, tel qu'il se pratique actuellement, pour la protection de la population de la Louisiane contre les périls menaçant leurs foyers et la destruction de tout ce qu'ils possèdent, à la suite des désastreuses inondations.

Sec. 2—Résolu, etc., Que nous condamnons la théorie des débouchés (outlets) comme impraticable et ne pouvant avoir d'autre résultat que la destruction de nos biens.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-gouverneur et Président du Sénat.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Approuvé le 16 mai 1890.
Pour Copie conforme :
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 2.] RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que Dan. C. Kingman, capitaine des ingénieurs des Etats-Unis, a rendu au peuple de cet Etat, et principalement à cette partie de la Louisiane sujette aux inondations, des services signalés et très importants pendant la période des inondations de cette année ; et,

Attendu que ces services pour la protection et la sauvegarde de nos levées ont témoigné de son habileté professionnelle, d'une parfaite connaissance du système employé par les ingénieurs et une conscience nette des devoirs de sa charge ; et,

Attendu que, à tout instant et dans toutes les circonstances il s'est trouvé au poste du devoir, faisant tout ce que pouvaient lui suggérer la science, l'habileté et l'énergie accompagnées d'un travail assidu ;

Résolu par le Sénat avec le concours de la Chambre des Représentants, que nous adressons un vote de remerciements au capitaine Dan. C. Kingman pour les grands services qu'il a rendus à notre Etat pendant la crue du Mississipi, en 1890, et qu'une copie de la présente Résolution sera envoyée au Secrétaire de la guerre pour être transmise au capitaine Kingman.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
MURPHY J. FOSTER,
Président par interim du Sénat.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Approuvé, 21 mai, 1890."
Pour copie conforme,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 3.] RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que le Congrès des Etats-Unis est saisi d'un bill connu sous le nom de "McKinley Tarif Bill", permettant l'entrée libres des sucres ; et,

Attendu que cette mesure serait nuisible aux planteurs et aux fabricants de sucre de cet Etat, et causerait leur ruine ; et,

Attendu que la fabrication du sucre est l'une des principales industries de cet Etat ; et,

Attendu qu'il y a dans cet Etat plus de quatre cent cinquante mille travailleurs, dont la majorité doit ses moyens d'existence à cette industrie ; et,

Attendu que si le bill de tarif ci-dessus cité voté par la Chambre et le Sénat des Etats-Unis, notre grande industrie serait paralysée et qu'un tort irréparable lui serait porté ;

Résolu, Que nos représentants et sénateurs au Congrès sont invités à employer tous les moyens honorables à leur disposition pour faire repousser le bill du tarif McKinley.

Résolu, en outre, Que des copies de cette résolution soient envoyées à chaque sénateur et représentant de la Louisiane au Congrès.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
MURPHY J. FOSTER,
Président par intérim du Sénat.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Approuvé le 21 mai 1890.
Pour copie conforme :
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

No 4 RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Résolution pour offrir les remerciements de l'Etat de la Louisiane au Président Harrison, au secrétaire de la guerre Proctor et au Congrès des Etats-Unis.

Attendu que, durant les désastreuses inondations un grand nombre de propriétaires et de personnes de la classe ouvrière, habitant les terres basses de cet état, ont été réduites à une détresse extraordinaire, et,

Attendu que, à la première manifestation de ces épreuves, les autorités fédérales sont venues promptement au secours des victimes ;

Résolu que le Sénat et la Chambre des Représentants de la Louisiane, offrent, au nom de toute la population, leurs remerciements à Benjamin Harrison, Président des Etats-Unis, au Secrétaire Proctor, du département de la guerre, et au Congrès des Etats-Unis, pour les secours qu'ils ont généreusement prodigués à nos concitoyens éprouvés. Une copie de cette résolution sera envoyée au Président Harrison, au secrétaire Proctor, au Président du Sénat et au Speaker de la Chambre des Représentants.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre de Représentants.
MURPHY J. FOSTER,
Président par intérim du Sénat.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Approuvé le 21 mai 1890.
Pour copie conforme :
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

CORRECTIONS. — Quelques erreurs se sont glissées dans la publication du discours de M. L. Placide Canonge. A la seconde colonne, alinéa 12, ligne 11, au lieu de : "La morale de nos opponents capitale à un million, mais, à deux millions, je m'en jemais" lire "La morale de nos opponents capitale à deux millions, mais à un million jamais !"

Alinéa 17, ligne 10, au lieu du mot : "partisans" lire "ennemis".

Espagne.

La Commission sénatoriale chargée d'étudier le projet de loi relatif aux ouvriers âgés ou infirmes a entendu la lecture du rapport dont les conclusions sont :

1. Que le gouvernement retire le projet sur les indemnités aux ouvriers sans travail ;
2. Qu'il élabore les réformes spéciales ;
3. Que l'on recherche les moyens d'éviter les accidents de machines ;
4. Que l'on fonde des associations libres d'assurances contre les accidents.

La Gazette de Madrid a annoncé officiellement que le gouvernement se proposait de réduire de 0 15 à 0 10 le tarif des lettres circulant en Espagne. Il a ajouté qu'il allait établir un nouveau courrier avec Pétersbourg pour assurer la rapidité des échanges postaux.

NECROLOGIE.

C'est notre douloureux devoir d'annoncer la mort de Mme Auguste Baquié, née Elizabeth Kean. Dimanche à cinq heures du matin elle succombait à un mal cruel, qui, depuis longtemps le condamnait à des souffrances souvent bien éprouvantes, mais que toujours elle sut endurer avec cette sérénité d'âme, cette résignation qui la caractérisaient. Cette mort était donc prévue, mais elle n'en a pas moins été un terrible coup pour une famille nombreuse, unie, pour un vaste cercle d'amis.

Et comment n'aurait-on pas aimé celle qui vient de s'éteindre ; celle à qui tout à l'heure nous portions notre douloureux adieu. Sa vie de quatre-vingts ans—mais trop courte cependant—sa vie fut en effet si noblement remplie ; tout un poème de chrétienne, d'amour, de dévouement. Depuis bien des années nous connaissions Mme Baquié et, chose rare, jamais nous n'avons vu cette nature excellemment fine, excellemment bonne, se démentir un moment.

Chez elle là jamais le sentiment d'égoïsme ne vint, fut-ce un seul jour, ralentir les élans qui instinctivement, sans trêve, la portaient au bien. Jamais elle ne vécut pour elle, mais invariablement pour ceux dont la seule vue résumait pour son cœur toutes les joies d'ici bas.

Mariée fort jeune à M. Auguste Baquié, homme honorable, honoré à tous les titres, elle en eut l'un des bonheurs les plus enviables, celui de voir s'allonger la chaîne de ceux qui devaient lui faire un foyer plein de tendresse et de chansons ; un foyer où mère, aïeule, bisaïeule, elle s'avoura largement les incomparables jouissances de la famille. Elle leur avait voué à tous—enfants, petits enfants, arrière petits enfants—une affection qui se multipliait sans cesse, prenait toutes formes, mais qui, si prodiguée qu'elle ait été, ne put jamais épuiser les inépuisables trésors d'amour qui étaient en elle.

Trait que nous tenons à noter, le grand âge, la maladie, n'eurent point sur elle l'influence qu'ils exercent sur tant d'autres ; jamais elle ne montra ces aspérités, ces mouvements de révolte, d'aigreur, qui parfois se produisent en nous par le fait même des années et font que les regrets du passé rendent injuste envers le présent. Esprit charmant, elle éprouvait, au contraire, un plaisir ineffable à regarder grandir, prospérer autour d'elle ceux dont la pensée enpliissait son âme vraiment noble ; cette douce floraison était pour elle comme un bouquet dont le parfum semblait vivifier encore et ses qualités affectives et tout son être. Le bonheur des autres était aussi le sien. Attirante vieille, resté jeune par le caractère, par l'intelligence, elle allait à la jeunesse, la recherchait, et jamais aïeule ne fut plus tendre, plus caressante pour ses petits-enfants. Ces voix adorées lui apportaient une sorte d'écho de ce que le passé avait eu de meilleur pour elle ; pour se mêler à ce concert des babils enfantins, il fallait voir comme elle se aimait enjouée, comme elle redevenait jeune.

Au milieu même de douleurs physiques bien rudes à supporter, elle gardait cette sérénité d'âme dont nous parlions tout à l'heure ; et si quelque grondeur fut survenu pour troubler la bruyante symphonie du petit monde grandissant autour d'elle, vite, bien vite—mère ou grand'mère—elle fut intervenue en se mêlant elle-même à la fête. Il semblait vraiment que ce besoin de tendresse, de sympathie pratiques, s'accentuât plus encore, à mesure qu'elle avançait dans la vie.

Aussi elle l'aimait vivement cette vie ; elle s'y rattachait comme à un premier paradis, paradis sur cette terre, qu'elle a dû quitter avec une tristesse immense, si, en raison entièrement libre, elle a pu comprendre que le dénouement suprême était arrivé. Oui, en contemplant tous ces aimée—grands et petits—groupés autour de son chevet, la sainte femme aura sans doute demandé au Dieu qui l'appelait, de la laisser encore dans ce cercle de bonheur, dont elle était le centre, la figure si justement vénérée.

Or, si au dernier soupir elle avait pu parler, un mot—sacré entre tous celui-là—un mot serait venu à ces pauvres lèvres pâlies, froides : *Famille.* Et si ce mot là n'a pas été sa dernière parole, il a été la dernière pensée de son âme.

Née à la Guadeloupe, Mme Baquié habitait la Nouvelle-Orléans depuis plus d'un demi-siècle, croyons-nous et petite Louisiane, terre d'adoption où elle dort maintenant, elle la chérissait autant, plus encore peut-être que la terre de son berceau. Qu'elle y repose en paix ; il survivra longtemps le souvenir de celle qui, de sa berceau à la tombe, fut un exemple de dévouement, de haute et pratique vertu.

L. PLACIDE CANONGE.

Institution Pinac.

Nous regrettons de ne pouvoir consacrer que quelques mots à l'Institution Pinac ; mais, l'heure d'un départ forcé va sonner pour nous. Nous pouvons, d'ailleurs, nous consoler aisément de ce contre temps ; en effet la réputation de ce Pensionnat est si bien établie qu'il n'a vraiment aucun besoin de nos éloges.

S'il est aujourd'hui impossible à notre plume de les écrire une fois de plus, ainsi que nous l'aurions désiré, nous savons que ces éloges sont sur les lèvres, dans l'esprit de tous ceux qui ont suivi les progrès de cette maison d'éducation, dont on peut dire avec toute la vérité : *Crescit eundo.* Elle est depuis longtemps sur la voie du succès, mais ce succès va sans cesse augmentant, et cette marche ascendante ne peut que se prolonger. En effet, la réunite de l'Institut Pinac repose sur les bases les plus solides : nulle administration conduite par une main maîtresse, un corps enseignant remarquable, et de nombreux sujets distingués formés dans l'Institution.

Ces sujets on les retrouvera en bon nombre vendredi prochain, date fixée pour ses Exercices annuels, toujours si variés, si intéressants, si réussis dans cet Institut.

Vieil ami de ce Pensionnat nous envoyons aux Elèves, à la Directrice, à ses Professeurs nos meilleurs vœux et se-rons heureux quand nous arrivera l'écho d'un succès que nous considérons déjà comme fait accompli.

Voici les noms des Graduées qui recevront leurs diplômes.

ANGLAIS—Mlles Alice Brugier; Eva Doenat, Marion Richards, Georgie Richardson.

FRANÇAIS ET ANGLAIS—Mlles Isabelle Canonvettes, Marie Pinac.

Les exercices commenceront à sept heures et demie du soir.

Tous nos remerciements pour les invitations reçues.

La St-Jean.

La Loge Maçonnique "LOUISIANA LODGE No 102, F. & A. M., célébrera brillamment aujourd'hui 24 juin, la St-Jean, par un banquet qui sera donné au West End Hotel. Le menu que nous avons sous les yeux indique qu'il a été fait choix—pour ce détail important entre tous—d'un comité de haut goût ; composé d'hommes qui connaissent à fond l'art de composer un dîner digne de gourmets.

Nous remercions bien cordialement la Loge pour la forme aimable, flattuse de son invitation ; par malheur celle ci nous parvient au moment où force nous est de nous mettre en route pour Bâton Rouge.

Vivement, très vivement nous regrettons de ne pouvoir être de cette touchante fête, par la pensée du moins nous serons avec eux.

Voici les noms des officiers de cette Loge, l'une des plus nombreuses et des mieux composées de la Louisiane :

J. Pinckney Smith, W. M.; Alex. K. Finlay, S. W.; J. W. Keefe, J. W.; E. A. Palfrey, Treasury; Jos. A. Trotot, secretary; A. L. Abbott, Chaplain; Chas. C. Cotting, S. D.; Louis Luderbach, J. D. E. Frank Davenport, M. C.; Wm E. Ames, J. T. Ittman, J. L. O'Connor, Leon Marthe, Stewards; W. H. Pilsher, Organiste; Geo. C. Rios, Tyler.

Le banquet sera précédé d'un grand concert, par l'orchestre du West End, sous la direction de M. Lenfant. Le concert commencera à 6 heures et demie.

Exercices scolaires.

Ce soir, au Grand Opera House, sera lieu la fête annuelle du Home Institute. Des diplômes seront décernés aux Graduées dont voici les noms :

Mlles Lizzie Abbott, Ida L. Frank, Alice J. Leach, Mamie M. Miller, Carie M. Moses, Nettie M. Pickering.

Les exercices commenceront à 7 heures et demie du soir.

Tous nos remerciements à Mlle J. Reisemann pour l'invitation qu'elle nous fait l'honneur de nous adresser.

Lili va, pour la première fois, à la campagne, et regrette, avec compassion, des oiseaux emplissant dans l'herbe.

—Pauvres petits oiseaux des champs, dit-elle, ils n'ont même pas une cage pour dormir !

M. ANGELO M. SOLARI.

Nous regrettons de n'avoir appris que dimanche la mort de M. Angelo M. Solari survenue la veille. Sa maladie dont nous ne connaissons pas la nature, n'a pas été longue, car sa famille, qui ne s'attendait pas au fatal événement, était, croyons-nous, à la campagne quand il a succombé.

Fa fin prématurée a causé une vive affliction aux nombreux amis que lui avaient faits son extrême affabilité, son obligeance qui s'étendait à tout, sa bienveillance que rien ne rebutait.

Né à Gênes, en Italie, il était venu en Louisiane, à l'âge de quatre ans avec son père qui alla demeurer à Plaquemine, dans la paroisse Iberville. En 1862, la famille se fixa à la Nlle-Orléans, et le jeune Solari aidant l'aîné de son père qui avait fondé une maison d'épicerie, maison qui prit bientôt rang parmi les plus considérables de la ville. Plus tard, il crée lui même avec son frère un magasin du même genre qui, grâce à leur énergie et à leur honnêteté proverbiale, devint la plus importante du deuxième district.

Possédant toutes les qualités de l'homme d'affaires, doué d'une rare perspicacité, profondément versé dans la science des chiffres, il a été souvent appelé à diriger de riches institutions financières.

M. Solari a succombé au moment où il allait jouir des fruits d'un rude labeur et d'une constante et infatigable application au travail. Ses restes ont été accompagnés hier au cimetière par un nombreux cortège d'amis affligés. Il laisse une veuve et six enfants que sa mort plonge dans le deuil.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 23 juin 1890.

Thermomètre de H. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 143 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	73	22
Midi	76	24
3 P. M.	76	24
6 P. M.	76	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Wm. P. McCabe à Veuve Caroline Rauch.
Alexander Hart à Veuve Caroline Barthe.
Joseph P. Jourdan à Mlle Henriette J. A. Gaschet de l'Isle.
Levi P. Carter à Mlle Cammie C. Fahy.
Frederick W. Brachlieck à Mlle Annie E. Wendt.
Wm. Riggs à Mlle Louise Bendint.
Lawrence Aufdemorte à Veuve Elizabeth Quirg.
Hiram A. Sutton à Elizabeth Pabst.

Naissances.

Mme Henry Sean'ns, un garçon.
Mme Charles Meser, un garçon.
Mme James Oliphant, un garçon.

Décès.

Tinie Jacobs, 60 ans, rue Toulouse et White.
Gertrude M. Bopp, 7 mois, 12e rue Toulouse.
Georgiana S. Simonds, 6 mois, avenue Hagan et rue Ste-Anne.
Alphonsina J. Leicher, 10 mois, rue Jeanne près St-Claude.
Mary A. Leicher, 10 mois, rue Jeanne près St-Claude.
Anten Ritter, 79 ans, 443 rue Constance.
Margaret Wainagans, 6 mois, rue Milan près Jersey.
Wm. Camp, 51 ans, 334 rue Bagatelle.
Jules Denzelles, 55 ans, 414 rue St-Claude.
Mlle Odile Dubis, 24 ans, rues Clio et Dryades.
Catherine Williams, 60, ans New York City.
Jordan S. Noble, 100 ans, 713 rue Dryades.
Paul R. Umbenstock, rue Robertson et Englais.
P. A. Bertrand, 36 ans, 304 rue Annette.
John Sebell, 41 ans, rue Roman près Magnolia.
Jean Alexis, 5 ans, 373 rue Hôpital.
Thomas Mahvey, 16 mois, rues Chippewa et Hutchins.
Hanna McClean, 48 ans, 362 rue Magnolia.
John R. Browne, 28 ans, Algier.
Sarah Weabby, 5 ans, Algier.
Hasel A. Sewell, 5 mois, Algier.
Veuve Margaret B. Winterhalder, 80 ans, Algier.
Andres Canepa, 74 ans, 108 rue Hôpital.
Charles M. Macready, 67 ans, 304 Chemin du Bayou.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Héritiers de Justina Bode à C. Berbenesse, un terrain borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, $2,875.

F. McElroy au Peoples Homestead Association, un terrain borné par les rues Laurel, Constance, St André et Ste-Marie, $1,190.

Mme F. Daubert à H. S. Northon, un terrain borné par les rues Désiré, Elmire, Remparts et Bourgogne, $1,200.

V. Marquer à Mme J. F. Garnier, un terrain borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et Union, $1,000.

C. Camilla à Mme A. Jaquet, deux terrains bornés par les rues Hôpital, Quartier, Royale et Bourbon, $3,500.

Succession J. P. Rouédo à J. G. Duvigneaud, deux terrains bornés par les rues Remparts, St-Claude, Champs-Elysées et Marigny et deux terrains bornés par les rues Union, St-Claude, Bourbon et Remparts, $2,450.

Ve et héritiers du Dr F. W. Gustine à R. A. Byrnes, un terrain borné par les rues Philip, St-Thomas, Jackson et Chippewa, $1,550.

J. H. Seligman et als à Mme J. Mc Avin, un terrain borné par les rues Commune, Gravier, Galvez et Johnson, $750.

R. A. Pochelu à E. A. Blakeman, deux terrains bornés par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Foucher, $730.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—J. Loriliard et Cie., contre la Escobal Tobacco Mfg. Co., pour obtenir une injonction. Jugement en faveur du défendeur.

Les héritiers de F. W. Joyce contre la Herdich Coach Co. Jugement contre les demandeurs.

Commissariat des Etats-Unis.—J. W. Zeoman, accusé d'avoir pris le commendement du *Mountain Girl* sans être muni d'une licence a été acquitté.

Mme Rosa Woods accusée d'avoir donné un faux dollar en paiement a été acquittée.

Une accusation a été portée contre Jos. Block, pour avoir refusé de répondre aux questions d'un employé du recensement.

Cour Civile de District.—Louisville Nashville R. R. Co., contre W. A. Gordon—Jugement en faveur de la compagnie, condamnant le défendeur au paiement de 43 caisses de crevettes, qui lui avaient été livrées par erreur et desquelles la compagnie a été responsable envers la maison Dunbar & Cie.

Jos. Cailliot contre la Louisiana Electric Light Co.—Jugement en faveur du demandeur.

Elizabeth A. Guigery contre Chas. E. Black & Cie. Jugement en faveur de la demanderesse pour $1,550.

John Gauche & fils contre Max Paul. Annulation des poursuites.

J. B. Chandler contre Singleton Browne & Choate. Même jugement.

Les successions de Louis Jaeger, Ph. Schmidt, Wm. Schmidt, Ph. McGuire et James Donaldson sont ouvertes.

Cour Criminelle.—Section B.—Simon Levy, attaque, $75 ou deux mois.

Deuxième Cour de recorder—Angelo Rodrigues, accusé de tenir une maison de jeu encoignure Remparts et Français, a été condamné par le juge Dreux à $25 ou trente jours et le même jugement a été prononcé contre lui pour résistance à la police, soit ou total $50 ou soixante jours.

Excursion à Thibodeaux.—Le Howard B. A. a fait dimanche une charmante excursion à laquelle ont pris part les membres de l'Association et une foule d'invités, qui ont passé une délicieuse journée dans ce village, grâce à l'organisation experte du comité qui avait chargé des détails de la fête et qui se composait de MM. Thos. M. Wells, Martin Ernst, August Frishhttrts, Wm Brand, H. Moserr, R. Macardhy, W. H. Maier, C. C. Piper.

Unity M. B. A.—Une invitation de la Unity Mutual Benevolent Association nous annonce que la date du 2 juillet a été choisie par cette société pour la célébration de l'installation de ses officiers qui aura lieu à la salle de l'Union Française. Remerciements pour l'invitation reçue.

Vol.—Pendant la traversée du steamer *Valesia*, deux des matelots, Antoine Buttier et W. Brady, ont volé plusieurs paniers de champagne faisant partie de la cargaison. En arrivant en ville leur premier soin a été de déserter.

Autre vol.—On a surpris, hier à 4 heures du soir, un nommé H. Jackson, employé à bord du steamer *Lafourche*, pendant qu'il volait du whisky à un baril qu'il avait percé.

Accident.—Hier matin à 10 heures, un nommé J. Bernard, un forgeron à la station de chars de la rue Commune, a eu le poignet gauche cassé d'un coup de pied de mule.

Suicide.—Hier soir à 8 heures, tandis que le ferry du 2me district se trouvait au milieu du fleuve, on a découvert sur le pont le chapeau d'un individu qui s'était embarqué au pied de la rue Ste-Anne et qui depuis n'a pas été revu. On suppose qu'il s'est suicidé.

L'inconnu, qui avait environ 5 pieds 6 pouces, portait une chemise blanche à raies, une cravate noire, un pantalon noir et un chapeau marron garni d'un cordon. Il n'avait ni paletot ni gilet.

Le chauffeur, qui l'avait vu se tenir sur bord du bateau, dit qu'il avait l'air très ennuyé.

Ventes Judiciaires.

Ventes de machines—Outils—Instruments—Fournitures de bureau, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans